



SAISON 2019-2020

3/ Dimanche 10 novembre 2019

Entrée Public 5 €

Gratuite pour les -12 ans

Gymnase Pierre Peugeot
Boulevard André Citroën
93000 Aulnay Sous-Bois

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 93 MINIMES/CADETS/JUNIORS/SENIORS

KATA

Date limite d'inscription internet : 01/11/2019

AUCUNE INSCRIPTION POSSIBLE APRES LA DATE BUTOIRE !

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental

<http://www.ffkarate.fr> (calendrier compétitions)



ENGAGEMENT :

3€ PAR PARTICIPANT (NON REMBOURSABLE)

PAIEMENT PAR CHEQUE AVEC ENVOI DU BORDEREAU AU CDK93, BP. 30 – 93 420 Villepinte

REGLEMENT :

**Chèque à l'ordre du « CD93 de Karaté » à envoyer avec « le bordereau d'inscription » en ligne
au plus tard le MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019**

Dimanche 10 novembre 2019

**Contrôle Compétiteurs M/C/J/S Masculins et Féminins:
12h00-12h30**

**Contrôle Equipes Cadets/Juniors et Seniors
Masculines et Féminines:
12h30 -13h**

13h00 : Début des Compétitions

QUALIFICATIONS

- Les 8 premiers compétiteurs, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés aux championnats d'Ile de France.
- Les 2 équipes finalistes du championnat départemental sont qualifiées aux Championnats de France.

*Le Directeur Technique Départemental
Jack Plumain.*



SAISON 2019-2020

LE CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

La possession du passeport sportif est obligatoire pour participer à une compétition
Il doit contenir:

- le certificat médical précisant l'absence de contraindication à la pratique en compétition de la discipline concernée, daté de moins d'un an au jour de la compétition.
- l'autorisation parentale pour les mineurs.
- 2 timbres de licence minimum, dont celui de la saison en cours.
- un justificatif de nationalité française.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.
Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories minimales, cadets et juniors nés sur le territoire français peuvent y participer. Ils devront présenter un justificatif de naissance (ex: acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

Les médaillés mineurs aux championnats de France de nationalité étrangère ne pourront pas :

- Etre sélectionnés en équipe de France.
- Participer aux stages équipe de France.
- Représenter la France aux compétitions internationales.
- Etre classés sur la liste ministérielle du haut niveau.

Pour les championnats par équipe

Inscriptions autorisées en équipe aux conditions suivantes

Epreuve kata

- Equipes masculines et féminines: 1 participant(e) maximum

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales, de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS.



Règlement des compétitions 2017-18

http://www.ffkarate.fr/wp-content/uploads/2017/09/REGLEMENT-COMPETITIONS-2017-2018_26-07-2017.pdf